

## Protocole – Masques à Usage Non Sanitaire (UNS)

### CONTENU

Introduction .....	2
Procédure.....	2

## Introduction

Ce protocole de production est destiné aux entreprises souhaitant confectionner des masques en tissu à Usage Non Sanitaire (UNS).

Il comprend :

- Le protocole
- Le cahier des charges des masques en tissu à Usage Non Sanitaire de **catégorie 1 (UNS 1)** et ses annexes
- Le cahier des charges des masques en tissu à Usage Non Sanitaire de **catégorie 2 (UNS 2)** et ses annexes
- Une attestation de conformité au cahier des charges

Ce protocole de production peut être sujet à modifications.

## Procédure

Pour réaliser la production de masques UNS, les étapes suivantes devront être suivies :

- Etude du (des) cahiers des charges
- Evaluation des capacités de production (matières premières, matériel, personnel...), nombre de masques réalisables par catégorie
  - o Transmission de l'évaluation des capacités à *ip.dass@gouv.nc*
- Mise en place de la production
- Transmission de l'attestation de conformité au cahier des charges à *ip.dass@gouv.nc*
- Mise en vente au public

La transmission de l'attestation de conformité au cahier des charges (ainsi que les éventuels documents annexes) devra être envoyée **au plus tard 72h après la mise en vente au public**.

Tout document prouvant la qualité des matériaux utilisés (certificats, factures ...) doit être joint à l'attestation de conformité.

Un prélèvement d'échantillons est prévu dans le cahier des charges. Ceux-ci pourront faire l'objet d'un contrôle par les services du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

---

Titre :

---

Destinataires :

---

Version :

---

Date de version :

---

Numéro de référence DASS NC :

---

Le directeur des Affaires Sanitaires et Sociales  
de la Nouvelle-Calédonie

Jean Alain COURSE